



2018-09-284      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 29 AOÛT 2018**

Il est proposé par :                      M. le Conseiller régional Vincent Deguise  
Appuyé par :                                M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 29 août 2018 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2018-09-285      **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (CRFA) DU 12 JUIN 2018**

Il est proposé par :                      M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par :                                M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu du comité régional de la famille et des aînés (CRFA) du 12 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2018-09-286      **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC) DU 28 AOÛT 2018**

Il est proposé par :                      M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par :                                M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional culturel (CRC) du 28 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2018-09-287      **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par :                      M. le Conseiller régional Vincent Deguise  
Appuyé par :                                M. le Conseiller régional Michel Beck

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de septembre 2018 et totalisant 1 948 952,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2018-09-288 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de septembre 2018 et totalisant 30 343,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

---

2018-09-289 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 5 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 5 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de septembre 2018 et totalisant 53 940,72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

---

**RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX**

M. le Conseiller régional Michel Blanchard, à titre de président du comité régional des cours d'eau (CRCE), informe les membres des sujets qui ont été abordés lors de la dernière rencontre de ce comité, soit :

- Demandes de travaux d'entretien de cours d'eau pour l'année 2019;
- Demandes de prix pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux projets d'entretien 2019;
- Retour sur le travail des stagiaires aux bandes riveraines;
- Transmission prochaine aux municipalités du portrait dressé sur le territoire.

M. Blanchard conclut en proposant qu'une lettre de remerciements soit adressée aux stagiaires compte tenu de leur bon travail.

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt, à titre de présidente du comité régional culturel (CRC), informe les membres des sujets qui ont été traités lors de la dernière rencontre de ce comité, entre autres :

- Budget 2019;
- Projets en cours et à venir.

À la suite de ces informations, M. le Conseiller régional Serge Péloquin fait part de ses commentaires concernant certaines activités culturelles.

M<sup>me</sup> De Tonnancourt conclut en soulignant que dans l'ensemble les projets culturels se sont avérés de belles réussites.

---

2018-09-290 **ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 287-18 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance du 4 juillet 2018, le règlement numéro 287-18 afin de modifier son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que la modification faisant l'objet de ce règlement concerne l'inclusion d'une superficie à l'affectation « Milieu urbain » dans le territoire de la municipalité de Saint-Gérard-Majella;

CONSIDÉRANT que ce règlement est entré en vigueur le 31 août 2018, conformément à l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 53.11.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit adopter, à la suite de l'entrée en vigueur de ce règlement, un document qui indique la nature des modifications que la municipalité concernée devra apporter à sa réglementation d'urbanisme pour tenir compte de cette modification du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel adopte le document sur la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme pour tenir compte des dispositions du règlement numéro 287-18 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2018-09-291 **RÈGLEMENT NUMÉRO 292-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-17 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DE L'ENSEMBLE DES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL**

ATTENDU que la MRC de Pierre-De Saurel a adopté, le 14 juin 2017, le règlement numéro 265-17 établissant les règles de régie interne de l'ensemble de ses comités régionaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin de réviser la composition du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) et d'apporter une précision concernant la composition du comité régional de la famille et des aînés (CRFA);

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 13 juin 2018, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la greffière;

ATTENDU que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par la greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Serge Péloquin, appuyé par M. le Conseiller régional Michel Blanchard et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

#### ARTICLE 2

L'article 3.5 du règlement numéro 265-17 est remplacé par ce qui suit :

*3.5 Le **CRFA** est composé de quatorze (14) membres, lesquels sont répartis de la manière suivante :*

- *Deux (2) conseillers régionaux;*
- *Douze (12) élus, soit un élu de chacune des municipalités, qui seront soit les responsables des questions familiales (RQF), responsable des aînés (RQA) ou responsable des questions familiales et des aînés (RQFA).*

*L'élu municipal peut être remplacé par le représentant en loisir de sa municipalité; ce dernier agit à titre de substitut et a les mêmes pouvoirs que l'élu municipal. Si l'élu municipal et le représentant en loisir participent à une même réunion, seul l'élu municipal détient le droit de voter sur les propositions.*

#### ARTICLE 3

L'article 3.7 du règlement numéro 265-17 est remplacé par ce qui suit :

*3.7 Le **CRSIC** est composé d'un maximum de neuf (9) membres, lesquels sont répartis de la manière suivante :*

- *Quatre (4) conseillers régionaux;*
- *Trois (3) directeurs généraux ou coordonnateurs des mesures d'urgence des municipalités locales, dont :*
  - *Un (1) représentant de la Ville de Sorel-Tracy;*
  - *Deux (2) représentants des autres municipalités locales;*
- *Deux (2) directeurs ou directeurs adjoints des services de sécurité incendie desservant le territoire de la MRC, dont :*
  - *Un (1) représentant de la Ville de Sorel-Tracy;*
  - *Un (1) représentant des autres municipalités locales.*

*Le Conseil doit s'assurer que toutes les municipalités locales sont représentées au sein du comité.*

#### ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Gilles Salvas, préfet

---

M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 254-16 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC**

M. le Préfet Gilles Salvat donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet de règlement ayant pour but de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC afin d'y inclure des dispositions établissant une règle d'après-mandat et des dispositions interdisant la consommation, la possession, la vente et la distribution de toute drogue légale ou illégale sur les lieux de travail.

M. le Préfet profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

---

**SIXIÈME AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 31-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (INTRODUCTION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DE GLISSEMENTS DE TERRAIN ET DU CADRE NORMATIF S'Y RATTACHANT)**

M. le Conseiller régional Michel Blanchard donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement pour y introduire la cartographie des zones de glissements de terrain et le cadre normatif s'y rattachant.

M. le Préfet Gilles Salvat profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2018-09-292

---

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-08-266 – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE RÉSERVÉE AUX MRC DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR LA RÉALISATION DU PROJET ARTERRE**

CONSIDÉRANT l'adhésion de la MRC au projet ARTERRE qui sera déposé dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), en collaboration avec les MRC des Jardins-de-Napierville et des Maskoutains (résolution 2018-08-266);

CONSIDÉRANT que l'aide financière du FARR s'élèverait à 80 % du coût total du projet;

CONSIDÉRANT que chacune des MRC doit approuver la répartition des sommes à prélever annuellement de l'enveloppe qui lui est réservée dans le cadre du FARR, soit :

Années 1, 2 et 3

MRC de Pierre-De Saurel :	21 748 \$;
MRC des Jardins -de-Napierville :	30 676 \$;
MRC des Maskoutains :	51 276 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Michel Beck

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC modifie la résolution 2018-08-266 comme suit :

- adhère au projet ARTERRE en collaboration avec les MRC des Maskoutains et des Jardins-de-Napierville;
- mandate la MRC des Maskoutains pour le dépôt de la demande de subvention commune lors du prochain appel de projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en septembre 2018, pour et au nom des trois MRC;

- autorise une dépense maximale de 6 000 \$ (3 000 \$ en argent et 3 000 \$ en ressources humaines) pour la réalisation de ce projet, et ce, à même l'activité de fonctionnement de l'exercice 2019;
- approuve la répartition des sommes à prélever de l'enveloppe réservée aux MRC dans le cadre du FARR pour la réalisation de ce projet, comme décrite précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2018-09-293 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) - PROLONGATION DU DÉLAI PRÉVU AU PROTOCOLE D'ENTENTE NUMÉRO 201702-009RU DE LA MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE**

Les membres prennent connaissance de la résolution 2018-08-103 de la Municipalité de Massueville demandant à la MRC de prolonger le délai du protocole d'entente numéro 201702-009RU jusqu'au 31 mars 2019.

Après discussion sur le sujet,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC autorise la prolongation du protocole d'entente numéro 201702-009RU jusqu'au 31 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2018-09-294 **AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION EN VUE DE L'OCTROI D'UN CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL POUR LES IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS DU CENTRE ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT que le contrat de crédit-bail ainsi que le contrat d'entretien des imprimantes multifonctions auprès de GDX Bureautique inc. se terminent le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que la MRC a besoin de trois (3) imprimantes multifonctions couleur, soit un sur chacun des étages;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de précéder par appel d'offres sur invitation en vue de l'octroi d'un nouveau contrat de crédit-bail ou de location, ainsi que d'un contrat d'entretien, pour ces appareils, le tout pour une durée de cinq ans;

CONSIDÉRANT la note préparée par la greffière dans laquelle elle propose d'inviter différents fournisseurs à soumissionner;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation auprès des fournisseurs proposés par la greffière (référence : note du 12 septembre 2018) en vue de l'octroi d'un contrat de crédit-bail ou de location, ainsi que d'un contrat d'entretien, pour trois (3) imprimantes multifonctions couleur, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2018-09-295 **AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC EN VUE DE L'OCTROI DE CONTRATS POUR LES SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI**

CONSIDÉRANT que le contrat de service de transport collectif de Taxibus sur le territoire de Sorel-Tracy, de Saint-Joseph-de-Sorel et de Sainte-Anne-de-Sorel se termine le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le contrat de service de transport adapté par taxi pour l'ensemble du territoire de la MRC se termine également le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de joindre ces deux contrats dans un même appel d'offres public, puisqu'ils requièrent tous deux les services d'une compagnie de taxi;

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT la note de la greffière présentée en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- autorise le lancement d'un appel d'offres public en vue de l'octroi des contrats suivants, tous deux d'une durée de cinq (5) ans :
  - Contrat de service de transport collectif de Taxibus sur le territoire de Sorel-Tracy, de Saint-Joseph-de-Sorel et de Sainte-Anne-de-Sorel;
  - Contrat de service de transport adapté par taxi pour l'ensemble du territoire de la MRC;
- prenne acte de l'estimation contenue dans la note de la greffière datée du 12 septembre 2018 pour chacun de ces contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2018-09-296 **AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION EN VUE DE L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE BROYAGE DES BRANCHES À L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT que le contrat pour le broyage des branches recueillies à l'écocentre régional se termine le 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder par appel d'offres sur invitation afin d'octroyer un contrat de broyage de branches pour une durée de deux (2) ans, avec une possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT la note de la greffière présentée en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Beck  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin



Que le Conseil de la MRC autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation auprès des fournisseurs proposés par la greffière (référence : note du 12 septembre 2018) en vue de l'octroi d'un contrat pour le broyage des branches recueillies à l'écocentre régional, et ce, pour une durée de deux (2) ans, avec une possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2018-09-297

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC EN VUE DE L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux (RDD);

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT la note de la greffière présentée en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC :

- autorise le lancement d'un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux (RDD) d'une durée de cinq (5) ans;
- prenne acte de l'estimation contenue dans la note de la greffière datée du 12 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2018-09-298

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PRIX EN VUE DE L'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINS COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit réaliser des travaux d'entretien dans les cours d'eau suivants en 2019 :

- C1901 - Cours d'eau Thérout, Branche 1 (Saint-David);
- C1904 - Décharge des Torons, Branche 1 (Yamaska);
- C1909 - Ruisseau Morissette, Branche 5 (Saint-David);

CONSIDÉRANT que des services professionnels d'ingénierie sont requis dans le cadre de ces projets;

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 289-18 sur la gestion contractuelle de la MRC un contrat de services professionnels peut être octroyé à la suite d'une demande de prix effectuée auprès d'au moins trois (3) firmes;

CONSIDÉRANT la note de la greffière présentée en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise la greffière à procéder par demande de prix auprès d'au moins trois (3) firmes pour les services professionnels d'ingénierie requis dans le cadre des projets d'entretien relatifs aux cours d'eau suivants :

- C1901 - Cours d'eau Théroux, Branche 1 (Saint-David);
- C1904 - Décharge des Torons, Branche 1 (Yamaska);
- C1909 - Ruisseau Morissette, Branche 5 (Saint-David).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

---

2018-09-299

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PRIX EN VUE DE L'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINS COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit réaliser des travaux d'entretien dans les cours d'eau suivants en 2019 :

- C1902 - Décharge des Terres Noires (Sainte-Victoire-de-Sorel);
- C1906 - Première rivière du Pot au Beurre, Branche 18 (Sorel-Tracy et Saint-Robert);
- C1908 - Première rivière du Pot au Beurre, Branche 14 (Sorel-Tracy);
- C1910 - Cours d'eau « PDS010 » (Saint-Ours);
- C1911 - Vieille Décharge (Saint-Aimé);
- C1912 - Cours d'eau Sarasteau, Branche 80 (Saint-Ours et Saint-Bernard-de-Michaudville).

CONSIDÉRANT que des services professionnels d'ingénierie sont requis dans le cadre de ces projets;

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 289-18 sur la gestion contractuelle de la MRC un contrat de services professionnels peut être octroyé à la suite d'une demande de prix effectuée auprès d'au moins trois (3) firmes;

CONSIDÉRANT la note de la greffière présentée en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC autorise la greffière à procéder par demande de prix auprès d'au moins trois (3) firmes pour les services professionnels d'ingénierie requis dans le cadre des projets d'entretien relatifs aux cours d'eau suivants :

- C1902 - Décharge des Terres Noires (Sainte-Victoire-de-Sorel);
- C1906 - Première rivière du Pot au Beurre, Branche 18 (Sorel-Tracy et Saint-Robert);
- C1908 - Première rivière du Pot au Beurre, Branche 14 (Sorel-Tracy);

- C1910 - Cours d'eau « PDS010 » (Saint-Ours);
- C1911 - Vieille Décharge (Saint-Aimé);
- C1912 - Cours d'eau Sarasteau, Branche 80 (Saint-Ours et Saint-Bernard-de-Michaudville).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

---

2018-09-300

**DEMANDE AU MTMDET DE SIGNER UNE ENTENTE CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DE DEUX PONTS SUR L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE (EFA) LOUÉE PAR LA MRC**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-06-209 demandant au ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) la reconstruction et/ou la réparation de ponts dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable régionale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'échanges avec le MTMDET :

- deux ponts sont à reconstruire (P10369 et P10370) - échéancier prévu au MTMDET de 3 à 5 ans;
- un pont est à réparer (P10368) - échéancier prévu au MTMDET environ 2 ans;

CONSIDÉRANT que la MRC désire poursuivre son projet de prolongement de la piste cyclable, sous réserve de l'obtention de subventions;

CONSIDÉRANT que la reconstruction des deux (2) ponts est essentielle à ce prolongement;

CONSIDÉRANT que la MRC est disposée à réaliser les travaux nécessaires à la reconstruction de ces deux (2) ponts, sous réserve du remboursement par le MTMDET;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC, sous réserve de la signature d'une entente avec le MTMDET :

- accepte d'octroyer, conformément au règlement sur la gestion contractuelle de la MRC :
  - un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des travaux de reconstruction des ponts P10369 et P10370, lequel devra prévoir les deux possibilités suivantes, soit :
    - la reconstruction des ponts;
    - l'installation de ponceaux;
  - un contrat de construction pour la réalisation des travaux de reconstruction des ponts P10369 et P10370 ou l'installation de ponceaux, selon les recommandations de la firme d'ingénierie;
- accepte d'être le maître d'œuvre de ces travaux et de payer les coûts s'y rattachant, lesquels seront remboursés à 100 % par le MTMDET (honoraires des services professionnels et coût des travaux de construction);
- reconnaisse que les contrats ne peuvent être octroyés et qu'aucune dépense ne peut être réalisée avant la signature de l'entente avec le MTMDET;

- reconnaisse qu'aucun délai ne peut être exigé à la MRC par le MTMDET pour la réalisation des travaux de prolongement de la piste cyclable à la suite de la reconstruction des ponts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2018-09-301

**AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LES PROMENADES DE SOREL (SALON DES AÎNÉS DU 4 OCTOBRE 2018)**

CONSIDÉRANT que le 4<sup>e</sup> Salon des aînés aura lieu le 4 octobre prochain dans la cour centrale des Promenades de Sorel;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens une convention d'occupation temporaire doit être signée par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC autorise la coordonnatrice à la politique familiale et des aînés à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'occupation temporaire (#20180831-01) relative à la tenue du Salon des aînés le 4 octobre prochain dans la cour centrale des Promenades de Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2018-09-302

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 292-18 modifiant le règlement numéro 265-17 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3 de ce règlement le comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC) est composé de neuf (9) membres, soit :

- Quatre conseillers régionaux de la MRC;
- Trois directeurs généraux ou coordonnateurs des mesures d'urgence des municipalités locales, dont :
  - Un représentant de la Ville de Sorel-Tracy;
  - Deux représentants des autres municipalités locales;
- Deux directeurs ou directeurs adjoints des services de sécurité incendie desservant le territoire de la MRC, dont :
  - Un représentant de la Ville de Sorel-Tracy;
  - Un représentant des autres municipalités locales.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC nomme, au comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC) pour un mandat de quatre (4) ans, les représentants suivants :

- MM. les Conseillers régionaux Michel Aucoin (Sainte-Victoire-de-Sorel), Michel Beck (Saint-Roch-de-Richelieu), Michel Blanchard (Saint-David) et Denis Marion (Massueville);
- Trois directeurs généraux des municipalités locales, soit : M<sup>me</sup> Carole Dulude (Saint-Ours) et MM. Marc Guévremont (Sorel-Tracy) et Maxime Dauplaise (Sainte-Anne-de-Sorel);
- Deux directeurs de services de sécurité incendie desservant le territoire de la MRC, soit :
  - M. Carl Woods, à titre de représentant de la Ville de Sorel-Tracy;
  - M. Richard Desmarais (Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac), à titre de représentant des autres municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2018-09-303

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2018-2021 ET DÉSIGNATION DE LA MRC DE BROMEMISSISQUOI À TITRE DE DÉLÉGATAIRE**

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2021 pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente serait dotée d'une somme de 653 841 \$ pour financer des projets liés à différentes fonctions de la forêt;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Montérégie doivent désigner une MRC à titre de responsable de l'administration de ladite entente;

CONSIDÉRANT que le rapport final du PADF 2015-2018 a été déposé en juin 2018 et adopté par la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) le 5 juillet 2018 (résolution no 560-07-2018);

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que chacune des MRC signataires de l'entente de délégation dans le cadre du PADF 2015-2018 adopte également ledit rapport triennal;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- adopte le rapport triennal 2015-2018 et confirme la fermeture du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2015-2018;
- accepte la nouvelle entente de délégation concernant la gestion du PADF 2018-2021 à intervenir avec l'ensemble des MRC de la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- autorise le préfet de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, ladite entente;
- mandate le préfet pour signer le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets pour chacune des années du programme, conditionnellement à l'adoption des bilans et registres annuels par la Table de concertation des préfets de la Montérégie;

- désigne la MRC de Brome-Missisquoi pour agir à titre de délégataire dans le cadre du projet PADF pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil;
- consent à ce que cette MRC mandate l'Agence forestière de la Montérégie pour la livraison du programme et la reddition de comptes annuelle auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

### **DÉPÔT DU BILAN ACCÈS-RÉGION PRODUIT PAR L'ORIENTHÈQUE**

Les membres du Conseil prennent connaissance du bilan Accès-Région produit par l'Orienthèque qui leur est déposé.

---

### 2018-09-304 **ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DU TECHNICIEN EN COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-08-274 autorisant l'enclenchement de la procédure d'embauche d'un technicien ou d'une technicienne en comptabilité à la suite du départ de M<sup>me</sup> Annie Lanoie;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été publiée en ce sens;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Mario Latour a été recommandée aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT que M. Latour est entré en fonction le 10 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- entérine l'embauche de M. Mario Latour au poste de technicien en comptabilité, et ce, conformément à la Politique salariale de la MRC;
- ratifie le contrat de travail de M. Latour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

### 2018-09-305 **DÉCLARATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS (7 OCTOBRE)**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a proclamé la Journée nationale de reconnaissance des pompiers le 7 octobre;

CONSIDÉRANT que cette journée vise à reconnaître le travail remarquable et l'engagement des pompières et pompiers du Québec et à honorer la mémoire de celles et ceux qui sont décédés en service;

CONSIDÉRANT que six services de sécurité incendie couvrent le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, soit :

- Service de sécurité incendie de Saint-David;
- Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;
- Service de sécurité incendie de Saint-Ours;

- Service de sécurité incendie de Saint-Roch-de-Richelieu;
- Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy;
- Régie d'incendie Pierreville - Saint-Francois-du-Lac;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC souligne, à l'occasion de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers (dimanche 7 octobre 2018), le travail remarquable et le dévouement exceptionnel des femmes et des hommes qui travaillent avec professionnalisme au sein des organisations de sécurité incendie desservant son territoire.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à chacun des directeurs de services incendie desservant une municipalité de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2018-09-306 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET II DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, dans sa résolution 2018-01-15, confirmait ses engagements budgétaires dans le but de poursuivre l'offre de service du transport collectif (rural et taxibus) sur son territoire jusqu'au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le service de transport collectif rural a débuté en 2012 et que celui de taxibus a débuté en 2017;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC désire mandater le Service de transport adapté collectif régional (STACR) afin de soumettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) une demande de subvention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 dans le cadre du volet II - Subventions au transport collectif régional du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

CONSIDÉRANT que le MTMDET accorde une subvention maximale de 275 000 \$ si l'organisme prévoit effectuer plus 50 000 déplacements en 2018;

CONSIDÉRANT que le STACR prévoit effectuer plus de 50 000 déplacements en 2018;

CONSIDÉRANT que le Plan de développement du transport collectif 2018 sera transmis au MTMDET en septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la MRC, la demande de subvention dans le cadre du volet II - Subventions au transport collectif régional du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC), et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;
- délègue à son organisme mandataire, le STACR, la responsabilité de soumettre ladite demande de subvention au MTMDET;

- précise que la subvention demandée au MTMDET totalise le maximum permis, soit 275 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, étant donné l'investissement de la MRC (432 734 \$) combiné à la part des usagers (239 500 \$) durant cette période;
- s'engage à réinvestir dans les services de transport collectif sur son territoire, au cours des années suivantes, les surplus occasionnés par un excédent de la contribution financière du MTMDET au cours de la période visée par la demande;
- mandate le STACR pour déposer au MTMDET un plan de développement du transport collectif à jour, et ce, au plus tard le 30 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

### **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

---

#### **2018-09-307 DÉCLARATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DES ÂÎNÉS (1<sup>ER</sup> OCTOBRE)**

CONSIDÉRANT qu'en 2010 le gouvernement du Canada a désigné le 1<sup>er</sup> octobre comme étant la Journée nationale des aînés;

CONSIDÉRANT que la déclaration de la Journée nationale des aînés par le Conseil de la MRC fait partie du plan d'action de la Politique régionale des aînés;

CONSIDÉRANT que cette journée est l'occasion de souligner annuellement la grande contribution des aînés à nos familles, à nos milieux de travail et à nos collectivités;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC déclare le 1<sup>er</sup> octobre comme étant la Journée nationale des aînés et s'engage à cette fin à souligner annuellement cette journée dans sa communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

### **EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance reçue.

---

#### **2018-09-308 ADHÉSION À LA DEMANDE CONJOINTE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) CONCERNANT UN PROJET PRÉSENTÉ PAR L'OBV YAMASKA**

CONSIDÉRANT que l'OBV Yamaska et les MRC d'Acton, de Brome-Missisquoi, de la Haute-Yamaska, des Maskoutains et de Pierre-De Saurel désirent déposer une demande de subvention commune au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);



CONSIDÉRANT que le projet consiste à la bonification agroenvironnementale des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles dans le bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT que pour la MRC de Pierre-De Saurel le projet de bonification est un projet à long terme visant :

- la caractérisation des bandes riveraines afin de dresser un portrait réaliste de la situation actuelle et de mieux planifier les interventions à venir;
- l'augmentation de la sensibilisation auprès des agriculteurs pour que les travaux d'entretien de cours d'eau soient pérenne;

CONSIDÉRANT que l'aide financière du FARR s'élèverait à 80 % du coût total du projet;

CONSIDÉRANT que chacune des MRC doit approuver la répartition des sommes à prélever de l'enveloppe qui lui est réservée dans le cadre du FARR, soit :

OBV Yamaska :	25 517,44 \$;
MRC d'Acton :	24 311,20 \$;
MRC de Brome-Missisquoi :	39 452,04 \$;
MRC de la Haute-Yamaska :	17 200,00 \$;
MRC des Maskoutains :	32 539,32 \$;
MRC de Pierre-De Saurel :	20 980,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Beck  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- adhère au projet de bonification agroenvironnementale des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles dans le bassin versant de la Yamaska en collaboration avec l'OBV Yamaska et les MRC d'Acton, de Brome-Missisquoi, de la Haute-Yamaska et des Maskoutains ;
- mandate l'OBV Yamaska pour le dépôt de la demande de subvention commune lors du prochain appel de projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en septembre 2018, pour et au nom des MRC participantes;
- autorise une dépense maximale de 6 000 \$ (3 000 \$ en argent et 3 000 \$ en ressources humaines) pour la réalisation de ce projet, et ce, à même l'activité de fonctionnement de l'exercice 2019;
- approuve la répartition des sommes à prélever de l'enveloppe réservée aux MRC dans le cadre du FARR pour la réalisation de ce projet, comme décrite précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

## EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance des invitations reçues.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée aux membres du Conseil.

---

2018-09-309     **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par :                     M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par :                                M. le Conseiller régional Michel Beck

Que la séance soit levée à 21 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées  
comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du  
Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Gilles Salvas, Préfet

---

M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière